



CDEN du 05 / 07 / 2023
Département de l'Hérault
Compte-rendu du SNALC

➤ **Présents :**

M. MOUTOUH (Préfet), M. MAUNY (IA-DASEN), M. CALVAT (vice- président du Conseil départemental), , Mme MASNEUF (SG-DSDEN 34), M BOST (IA DASEN chargé du premier degré), M. HERRADA (directeur des moyens éducatifs Conseil départemental), M. MUNIER (SME 1er degré et collèges), M. CAPDEVILLE (SME), M. DOUTREMEPUICH (Maire de Causse de la Selle), Mme BOUIDA (canton de Montpellier 1), M BLASCO (conseiller départemental du canton de Sète), Mme MORERE (Conseillère départementale du Canton de Gignac) ,M MOYNIER (conseiller départemental du canton de Montpellier 3), M BOWEN (FCPE), Mme BARYLO (FCPE), M. Bowen (FCPE), Mme Durand (FCPE), Mme Schabo (FCPE), Mme Deldem (DDEN), M. RAFFI (PPEP),

OS : FO, FSU, SNALC, Sud Education, UNSA.

➤ **Déclarations liminaires :** UNSA / FSU / FO / Sud Education/ SNALC / FCPE / DDEN / M DOUTREMEPUICH (Maire de Causse de la Selle)

➤ **Réactions de l'administration:**

M. le Préfet rappelle des chiffres : 4,7 millions de fonctionnaires en 2000, 5,6 millions en 2023. 12 milliards d'euros pour la rénovation urbaine depuis 2014. 60 millions pour le département pour la politique de la ville. Donc non, les quartiers ne sont pas laissés à l'abandon.

1ER THEME ABORDE : AJUSTEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE 1D

✚ Présentation générale, correctifs :

Changement de nom oublié dans les documents ; école du Murier Blanc à Balaruc.

Les erreurs pour Paul Bert et Jules Simon ont été rectifiées, concernant les taux de décharge de direction. Fermeture à l'école Cordier.

Pour la classe autisme, c'est un poste qui est récupéré sur la dotation nationale.

Il y a en tout 17 ouvertures proposées en ajustement ; 11 en milieu ordinaire et 6 en dédoublement.

✚ Intervention des OS sur des situations particulières :

- **Saint Thibéry** Léonce Ruffié ; demande d'une ouverture de classe car il y a des locaux (même s'il faut des travaux). M. le DASEN confirme une ouverture immédiate sur cette commune.
- **Marion Roustand maternelle Lunel** : une ouverture et une collègue qui reste souhaiter sur son poste. M le Dasen confirme que cette enseignante reste sur son poste mais pas d'ouverture pour le moment.
- **Ecole Pasteur à Montpellier** : revue à la rentrée. Il y aura un comptage après l'été, en collaboration avec la mairie.
- **Ecole Boucher** : une ouverture, sans dispositif dédoublé
- La **ville d'Agde** souhaite la qualification REP+. M le DASEN précise que cela ne relève pas de la compétence du DASEN mais du Ministère de l'Education Nationale. Le délai de 4 ans est dépassé, et il y a effectivement nécessité de reprendre les critères de classement ; travail planifié pour l'année 2024.

- Comptages prévus à la rentrée :
 - A. Nissan, Capestang élémentaire, J Moreau Montpellier, Florensac, Valras plage maternelle, Pasteur à Montpellier, Poussan (pour une éventuelle ouverture).
 - B. Maureihlan (mais pour fermeture).
- Cas de **l'Ecole Malraux de la grande Motte** : une fermeture pour une perte de 35 élèves. Cette école est en concurrence avec le privé. Que faire ? Pas de réponse de l'administration qui élude et passe au vote.
- Lors du précédent CSASD, nous avons appris que des néo-contractuels avaient été recrutés pour du co-enseignement en dispositif dédoublé en GS. Ont-ils été informés ? Consultés ? M. le DASEN répond que la concertation s'est effectuée avec les IEN et non les enseignants.
- Plusieurs OS, dont le SNALC, avaient demandé le recrutement de l'ensemble de la liste complémentaire au CRPE. M. le DASEN précise que 84 listes complémentaires ont été appelés et affectés en même temps que les autres professeurs stagiaires (soit l'intégralité de la liste complémentaire). 67 PES à mi-temps et 107 à temps plein.

Vote de la Proposition d'ajustement de la carte scolaire :

CONTRE : 6

POUR : 12

ABST : 3 (dont le SNALC)

2EME THEME ABORDE : ARRETE PORTANT SUR LA MODIFICATION DU CDEN

Suite au décès de M GUIDEZ, nous accueillons M MOYNIER comme conseiller départemental du canton de Montpellier 3.

3EME THEME ABORDE : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

4 nouvelles écoles passent à 4 jours (Clapiers élémentaire, Clapiers maternelle, Gignac élémentaire, Gignac maternelle).

7 écoles restent à 4,5 jours (Jacou 2 écoles, Saint Jean de Fos, Vendres, Saussines et Tourbes)

5 écoles ne se sont pas prononcées et restent à 4 jours pour un an.

Sur 216 écoles qui ont voté cette année pour une dérogation des 4,5 jours, 211 se sont prononcés pour 4 jours.

Vote :

Contre : 3

Pour : 10

Abstentions : 8 dont le SNALC

4EME THEME ABORDE : SECTORISATION DU NOUVEAU COLLEGE DE JUVIGNAC

M. le VP du CD prend la parole. L'ouverture est théoriquement prévue pour 2024, mais des problèmes techniques peuvent repousser l'ouverture à 2025.

L'objectif de la sectorisation est de permettre la mixité sociale, tout en rééquilibrant les effectifs dans les collèges saturés de l'Ouest Montpelliérain (le seul qui soit encore en capacité d'accueil est celui des

escholiers de la Mosson, mais c'est déjà un des plus grands Rep+ de France ; augmenter encore ses effectifs paraît peu pertinent.

Provenance des effectifs attendus dans le nouveau collège de Juvignac :

- Juvignac : 350 élèves
- Saint Georges d'Orques : 140
- Lavérune : 125 élèves
- Quartier du Nord de la Mosson (quartier le Surville) de Montpellier (plus près du collège de Juvignac, avec une piste cyclable et un arrêt de tramway) : 75 élèves

Le nombre d'élèves de la ville de Saint Jean de Védas suffit à remplir un collège. Ces élèves ne seront donc pas accueillis dans ce nouveau collège, mais dans celui de leur commune, qui sera agrandi pour absorber l'essor démographique.

Le collège de Montarnaud sera agrandi et cela permettra de continuer à accueillir les élèves de Vailhauques.

L'IPS d'Arthur Rimbaud ne sera pas affecté par cette sectorisation. Il y a un travail à effectuer dans cet établissement concernant la mixité ; il faut faire revenir les classes aisées et moyennes sur Rimbaud... Même problématique sur le collège des Garrigues.

En accord avec les Maires, le département souhaite arrêter de se baser sur un IPS virtuel (celui de la commune), qui ne correspond pas aux IPS des élèves réellement accueillis. En effet, seuls les élèves provenant des milieux sociaux les plus défavorisés respectent la sectorisation, ce qui fait baisser l'IPS réel de ces types d'établissement.

Si le collège de Juvignac n'est pas prêt en 2024, on pourra accueillir les élèves dans des conditions un peu dégradées à Saint Jean de Védas pendant un an. Mais ça ne sera pas possible en 2025, sans empiéter sur l'espace public (terrain sportif, cour).

Cette sectorisation permet de baisser la pression à Rimbaud. En présentant une offre pédagogique autre, on pourrait accueillir des élèves d'autres secteurs aux IPS plus élevés sur cet établissement.

Pour le collège des Escholiers de la Mosson : la problématique géographique rend la mixité difficile.

Pour Juvignac, sectorisation des 6^e, 5^e et 4^e en 2024-2025, puis 4 niveaux en 2025-2026. Ce collège aura 24 divisions et aura une orientation en sciences et numérique.

Les représentants des parents réclament des effectifs prévisionnels à 25 plutôt qu'à 30 par division, et regrettent la dégradation des conditions d'accueil pour les enfants de Lavérune, qui vont désormais devoir prendre les transports scolaires.

Le Conseil Départemental répond qu'il y a peu d'élèves qui vont à pied au collège, les bus de Lavérune à Saint Jean de Védas sont pleins et mettaient 20 minutes. Cette année, on met 16 à 17 minutes depuis la création d'une voie bus/piste cyclable. Les élèves mettront donc 6 à 7 minutes de plus qu'avant.

M. le DASEN ajoute qu'il y aura toujours des arguments multiples des parents pour ne pas aller dans un collège.

Les OS évoquent eux aussi une dégradation sensible pour les élèves de Lavérune mais saluent la recherche de mixité sociale. Selon l'habitation dans la rue, les élèves ne vont pas dans la même école et sont répartis

sur 4 collèges différents. Attention, il y a un vivier de germanistes pour les Escholiers de la Mosson et cela va modifier profondément le profil de l'établissement où ils sont accueillis.

La piste du multisite, comme à Paris (alternance dans les affectations une année sur deux, selon l'IPS) est discutée. Le CD précise que la situation parisienne est plus simple pour la mise en œuvre du fait de la proximité des établissements. C'est plus difficile à mettre en œuvre ici, quoiqu'intéressant.

OS : l'école Heidelberg est en REP+ et doit donc aller dans un collège REP+. M le DASEN confirme que l'école restera dans le dispositif REP+.

Vote :

Pour : 10

Contre : 4

S'abstient : 7 (dont le SNALC)

5EME THEME ABORDE : NOMINATION DDEN

Pas de vote : 1

S'abstient : 8 (dont le SNALC)

Pour : 12

QUESTIONS DIVERSES : Seul le SNALC a envoyé des questions

1) Afin de pouvoir donner des explications sur les ouvertures et fermetures aux collègues qui nous les demandent, peut-on avoir, comme dans le second degré, la répartition par niveau de chaque école, plutôt qu'un effectif global (dont la valeur informative est rendue caduque par les dispositifs dédoublés) ?

M le DASEN répond NON. Comme l'a rappelé le SNALC, la répartition des élèves est du ressort du conseil des maîtres... Les effectifs continueront donc d'être communiqués de manière globale.

2) Y a-t-il un minimum d'élèves pour établir un dispositif dédoublé ? NON

3) Concernant les AED, nous n'avons pas la dotation 2023-2024 par collège. Peut-on l'avoir ?
C'est en cours.